

article

L'accès des bibliothèques publiques aux ressources acquises en licence nationale

Le lundi 3 juin 2013



A l'issue d'un accord conclu fin 2012 entre le ministère de la Culture et de la Communication et l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), les premières ressources numériques acquises en licence nationale sont désormais accessibles aux bibliothèques publiques.

Dans le cadre du projet de Bibliothèque scientifique numérique et des Investissements d'avenir, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a commencé en 2010 à acquérir en licence nationale un certain nombre de ressources numériques (Early English Books Online, corpus de dictionnaires Classiques Garnier numériques, corpus de revues et livres numériques édités par Springer, etc). La liste complète des ressources acquises à ce jour est disponible sur le site www.licencesnationales.fr.

Le périmètre de ces premières licences nationales intègre les bibliothèques publiques (bibliothèques municipales et départementales) avec différentes modalités selon les contrats de licences négociés avec les éditeurs. Afin de faciliter l'accès des bibliothèques publiques à ces ressources, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) ont conclu fin 2012 une convention prévoyant la mise en place d'un accès à distance via les serveurs de l'ABES.

A l'issue d'une phase de tests conduits avec plusieurs bibliothèques pilotes, ce service est désormais opérationnel et devrait permettre à tous les établissements de lecture publique qui en feront la demande auprès de l'ABES de bénéficier de ces ressources.

Contact à l'ABES : adele@abes.fr

Contact au service du livre et de la lecture : pauline.legoff@culture.gouv.fr